



Communiqué de presse

Association Halte au Pillage du Patrimoine Archéologique et Historique (HAPPAH)

SACCAGE DE L'ARC DE TRIOMPHE L'ASSOCIATION HAPPAH SE PORTE PARTIE CIVILE

Le samedi 1er décembre 2018, l'acte 3 des manifestations des Gilets Jaunes se déroule à Paris : l'Arc de Triomphe de la place de l'Étoile, classé Monument Historique depuis le 6 février 1896, est le théâtre de scènes inouïes, qui marquent les esprits et font le tour du monde, du fait même de la valeur patrimoniale et historique de ce monument.

Parce que l'Arc de Triomphe est aussi un musée, et parce qu'il est impensable de hiérarchiser les monuments et les biens culturels au prétexte qu'ils ont une charge politique pour certains, l'association HAPPAH s'est immédiatement scandalisée de ces événements.

Elle a interrogé ces faits et les a soumis à l'examen de son conseil, Me Jean-Philippe Morel, avocat du barreau de Dijon. Suivant ses conclusions, l'association HAPPAH s'est prononcée pour une démarche juridique comme le prévoient ses statuts.

Soumise au juge en charge du dossier, la partie civile de l'association a été considérée comme recevable.

La démarche est aussi en cohérence avec les actes et les orientations pris par l'association depuis sa création en 2007. En effet, engagée contre le pillage des lieux de la mémoire combattante des XIXe et XXe siècles, la profanation des sépultures de guerre et les trafics d'objets militaria, l'association a été particulièrement indignée des menaces qui ont porté sur la tombe du Soldat Inconnu - protégée par de nombreux Gilets Jaunes - et les dégradations de son environnement, à moins d'un mois de la célébration du centenaire de l'armistice de 1918.

L'association HAPPAH a également agi à plusieurs reprises contre des dégradations sur des Monuments Historiques et les biens culturels, en fonction des dispositions prévues par le Code du Patrimoine.

Elle souligne également la neutralisation pendant plusieurs semaines de l'outil de travail de nombreux professionnels du secteur culturel, conséquence souvent ignorée de ces actes.

L'association HAPPAH demandera en dommages-intérêts **1 euro symbolique**.

L'association HAPPAH,
Alençon, le 16 mars 2021